

HÔTEL DE VILLE
Services Techniques
N° Tél. : 01.69.49.77.00
N/Réf. : PF/MC/CB

DECISION N° 2010/138

**OBJET : Désaffectation du véhicule immatriculé 128 CMZ 91 – Marque RENAULT –
Type MEGANE**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

Vu l'arrêté n°2010/346 (série A) du 15 juillet 2010 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Mme Paule FONTANIEU, Deuxième Adjoint,

CONSIDERANT qu'il convient de désaffecter le véhicule immatriculé 128 CMZ 91, appartenant à la Ville de Yerres, suite à sa mise en réforme,

- DECIDE -

DE PROCEDER à la désaffectation du véhicule immatriculé 128 CMZ 91,

DIT de radier ce véhicule auprès de GAN ASSURANCES, compagnie d'assurances de la Ville,

DIT que la désaffectation dudit bien n'engage aucun frais pour la Commune,

Fait à YERRES, le 26 août 2010.

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98



Pour le Député-Maire empêché,
L'Adjoint délégué,


Paule FONTANIEU